

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE REGIONALE ET DU LYCEE AGRICOLE DE ROUFFACH LE 6 SEPTEMBRE 2009

Le Président André Laug ouvre la séance à 10 heures 35 et salue tous les Anciens présents. Il constate le nombre relativement faible des présents.

Il indique que, conformément à l'invitation à l'A.G. parue dans le bulletin, la matinée se déroulera en deux parties. En effet, avant l'A.G. ordinaire, il est appelé à convoquer une A.G. extraordinaire en vue de procéder à une modification statutaire.

Il informe l'assemblée qu'il ouvre l'Assemblée Générale extraordinaire.

Le Président expose les raisons qui l'amènent à proposer une modification des statuts datant de 1962, modifiés successivement en 1969, 1972 et 1983. Le Comité de l'Amicale, qui a longuement discuté, estime en effet qu'il convient d'introduire une modification dans les statuts afin d'introduire plus de souplesse dans l'élection des membres du Comité. En effet, dans sa rédaction actuelle, l'article 8 des statuts, qui traite ce sujet, stipule que le nombre de membres du Comité est fixé à 12. Ce chiffre étant impératif, il propose de le fixer à 8 au minimum, ce qui permet, à partir de ce minimum, d'élire le nombre de membres en fonction des nécessités, sans que soit fixé un maximum.

Il donne ensuite lecture du projet de délibération suivant :

« L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Régionale et du Lycée Agricole de Rouffach, réunie ce jour en Assemblée Générale extraordinaire, décide, sur proposition du Président, de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

L'Amicale est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 8 membres.

Le reste de l'article 8 susmentionné ne subit pas d'autre changement. »

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président et le Trésorier se voient chargés de l'accomplissement des formalités d'usage auprès du Greffier du Tribunal d'Instance de Guebwiller.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met fin à l'Assemblée Générale extraordinaire.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE REGIONALE ET DU LYCEE AGRICOLE DE ROUFFACH LE 6 SEPTEMBRE 2009

Le Président André LAUG ouvre la séance à 10 heures 45, puis donne lecture de l'ordre du jour :

- Ouverture par le Président
- Adoption du P.V. de l'A.G. du 7 septembre 2008
- Rapport d'activité par le Secrétaire
- Présentation des comptes par le Trésorier
- Rapport des Commissaires aux comptes et mise aux voix des comptes annuels
- Fixation de la cotisation annuelle
- Renouvellement des membres du Comité
- Questions diverses
- Le mot du Proviseur
- Clôture par le Président.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2008

Le Secrétaire fait circuler parmi l'assistance un exemplaire du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

A la demande du Président, l'Assemblée Générale, par un vote émis à l'unanimité, approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 7 septembre 2008.

Rapport d'activité de l'exercice écoulé

Le Secrétaire de l'Amicale, Paul Stehlin, retrace les principales activités déployées par l'Amicale et ses dirigeants.

Il donne essentiellement des renseignements relatifs au fichier informatique de l'Amicale, régulièrement mis à jour par François Wagner. Le nombre d'Anciens recensés s'élève actuellement à 6140 dont :

- 3495 adresses valides
- 1018 Anciens qui figurent en double (titulaires de plus d'un diplôme)
- 1277 adresses inconnues
- 356 décédés.

Il insiste sur le travail que représente la mise à jour régulière du fichier et le tri qu'il faut opérer pour l'envoi du bulletin afin de limiter les frais d'expédition à environ 2000 envois. Sont privilégiés les Anciens à jour de leur cotisation et ceux originaires des départements du Rhin et limitrophes.

Pour simplifier le tri, le Comité a décidé de l'envoi en alternance aux promos des années paires et impaires.

Le Secrétaire donne également les renseignements sur les travaux du Comité qui s'est réuni à trois reprises : 09/12/2008, 23/06/2009, 10/07/2009.

Il conclut son introduction en donnant un rapide aperçu sur le voyage d'études dont le compte-rendu a été publié dans le dernier bulletin.

Le Président propose à l'Assemblée d'engager les discussions sous le point divers.

Présentation des comptes de l'exercice

Le Trésorier, André Baur, passe en revue les principaux chiffres se rapportant à l'exercice écoulé :

Charges dont :	15368.09
- Voyage annuel	13891.25
- Assemblée Générale	620.28
- Foire aux vins Lycée	570.00
- Frais généraux	256.56
- Frais gestion titres	30.00
Produits dont :	16942.47
- Voyage annuel	13944.31
- Assemblée Générale	623.70
- Foire aux vins Lycée	480.00
- Cotisations et dons	1211.48
- Intérêts livret B.P.	375.96
- Plus-value Monnet Ass.	304.18
- Intérêts livret C.A.	2.84

Il se dégage un excédent sur l'exercice de 1574.38 € qui s'ajoute à l'avoir total, qui s'élève de ce fait à 25218.99 €.

Rapport des Commissaires aux comptes et mise aux voix des comptes annuels

Au nom des deux Commissaires aux comptes présents, Sophie Schneider certifie l'exactitude des comptes et incite l'Assemblée à voter la décharge au Trésorier.

Mis aux voix par le Président, les comptes annuels sont approuvés par un vote émis à l'unanimité.

L'Assemblée Générale renouvelle ensuite le mandat de Jean Thalinger et de Sophie Schneider, Commissaires aux comptes sortants, pour une nouvelle durée d'un an.

Fixation de la cotisation annuelle

Compte tenu de la situation financière de l'Amicale, le Président estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le montant de la cotisation et propose à l'Assemblée de reconduire pour l'année en cours les montants actuels, à savoir 16 € et 8 € pour les membres ayant quitté le Lycée depuis moins de 5 ans.

Par un vote émis à l'unanimité, l'Assemblée approuve cette proposition.

Renouvellement partiel des membres du Comité

Le Président informe l'Assemblée que les membres suivants sont membres sortants désignés par le tirage au sort :

- Baur André
- Lehé Denis
- Monnet Georges
- Prieur Michel.

Ils sont rééligibles, étant entendu que des candidatures émanant de l'assistance seront pris en compte.

Personne ne désirant devenir membre du Comité, les membres sortants sont réélus à l'unanimité pour un nouveau mandat de 3 ans.

Le Président informe également l'Assemblée de la démission de Virginie Rebert, trop absente pour raisons professionnelles.

Questions diverses

Denis Lehé donne un aperçu rapide du projet de voyage qu'il organise avec Aimé Lichtenberger dans la vallée de la Loire en 2010. Il indique que le programme se concentrera sur une région réduite afin de ménager les participants.

Aimé Lichtenberger souhaite que le nouveau Directeur du Lycée veuille bien proposer un article dans le prochain bulletin de l'Amicale.

Enfin, Paul Stehlin qui, en sa qualité de suppléant d'André Laug, a assisté au dernier Conseil d'Administration du Lycée, donne quelques informations sur la prochaine fusion des Lycées de Rouffach et de Wintzenheim en un seul établissement public.

Le mot du Directeur du Lycée

Le Président Laug, après avoir salué l'arrivée de M. Nussbaumer, nouveau Directeur de l'Établissement depuis la rentrée en remplacement de M. Préponiot, lui cède la parole.

M. Nussbaumer souhaite la bienvenue aux Anciens présents dont il a noté le parcours professionnel riche et varié de certains. Il s'engage à publier un article dans le prochain bulletin des Anciens, car, estime-t-il, l'association est porteuse de l'image du Lycée. Il se déclare tout à fait disposé à collaborer avec l'Amicale.

Il fournit également des renseignements sur le futur pôle départemental de l'enseignement agricole, constitué par la fusion en un seul E.P.L. à compter du 01/01/2010 des Lycées de Rouffach et de Wintzenheim.

Clôture de l'Assemblée Générale

Après avoir remercié M. Nussbaumer pour son intervention, André Laug clôture l'Assemblée Générale à 11 heures 45. Il invite les membres présents au vin d'honneur offert par le Lycée dans le caveau.

Fait à Rouffach, le 06/09/2009

Le Secrétaire : Paul Stehlin